



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du mardi 4 janvier 2022**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (SARP OSIS), Florence Mignot (SARP OSIS), Damien Becquet (APLICA), Christophe Alary (SARP OSIS), Boris Dréant (SARP OSIS), Emmanuel Roche (ORTEC), Alexandre Giudicelli (SARP OSIS), Bernard Nucci (Malezieux).

MM Samantha Foulon, Alban Raimbault (FNSA).

Administrateurs en visio:

MM Claude Moreau (Rivard), Daniel Berthe, Eric De France (Malézieux), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Jean-Jacques Bonnefond (SARP OSIS), Jean-Luc Robin (SODI SARP), Alfred Meguerdidjian (Huer), David Peralta (Assainissement 81), Yves Pajot (KAERCHER), Olivier Taxil (Fayence assainissement), Christine Bérard (CB Conseil), André Rouet (La THP), Thierry Guillou (SAM), Ludovic Serraille (SARP OSIS).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

MM Philippe Maillot (Maillot/VIAM), Marc-Olivier Houel (SARP) pouvoir à Yann Madeline, Stuart Harwood (PBS/S3C), Gilles Carvallo, Laurent Barbieri (Malezieux), Fabrice Erval (SARP OSIS) pouvoir à Yann Madeline, Thomas Watrin (SARP OSIS), Daniel Flamme (Flamme Assainissement) pouvoir à Yann Madeline, Gilles Giora (IDETEC), Philippe Meyer (SGA MEYER) pouvoir à Yann Madeline, Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Odon Willaume (SAS Willaume), Claude Blanc (APLICA), Emmanuel Parent (MPE), Xavier Labat (Groupe Labat).

Ordre du jour :

- 1- Approbation compte rendu CA du 29 octobre 2021
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération : Identité fédérale, NAO 2022.
- 3- Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : SNEA (qualitass, AFNOR, Pro de l'ANC), SYNCRA (GEN REF 11, Révision CCTP, commission technique), SMI2D (Track déchets et BSDD), la commission technique sécurité (travaux concernant la loi santé et sécurité et le mono opérateur), SYNABA et Congrès et salons : Congrès FNSA et salons (bilan congrès 2021, CGLE janvier 2022)
- 4- Etat financier
- 5- Questions diverses

Yann Madeline présente ses meilleurs vœux à tous les administrateurs et la bienvenue aux nouveaux élus lors de l'AG de la FNSA le 29 octobre 2021. Beaucoup d'administrateurs sont présents ce jour en visio et Yann Madeline les remercie pour leur disponibilité. Il présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H10.

1- Approbation du PV du CA du 29 octobre 2021

Sans remarque particulière, le PV du CA de la FNSA du 29 octobre 2021 est approuvé par les membres du CA de la FNSA.

2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

2.1. Point identité fédérale

Yann Madeline retrace l'historique des travaux sur l'identité fédérale entamés il y a presque 18 mois. Suite à la présentation réalisée lors du congrès FNSA 2021 à Toulouse, des échanges approfondis ont été consacrés afin d'obtenir le ressenti et les commentaires des adhérents sur les propositions (MAIAGE vs HYGIELIS). Outre un accueil positif pour un changement d'identité, pour une modernisation (ce que nous avons perçu lors des GT), « MAIAGE » est principalement ressorti. Des critiques constructives sont venues alimenter les réflexions sur la signature visuelle, les couleurs, la taille du logo (un potentiel d'identification au secteur intéressant, à ne pas négliger), la police de caractère.

L'idée de base est d'abandonner l'acronyme FNSA dont l'utilisation n'est pas moderne, pour éviter la confusion avec la FNSEA, et pour sortir de l'unique référence à l'assainissement, les activités de la branche étant beaucoup plus vastes.

Lors du dernier CODIR de la FNSA, le 22 décembre dernier, la question fondamentale posée consistait à faire le choix ou non de « sauter du plongeur » dicit Yann Madeline. Les membres du Codir ont donné mandat pour une présentation de la proposition de logo, nom et de base line au Conseil d'Administration de ce jour.

Pour autant, ils ont ajouté qu'il conviendra avant toute future communication sur la nouvelle identité, d'avoir une idée claire et précise du message et des éléments de langage à transmettre ; pourquoi changer de nom ? qu'est-ce que cela pourra

apporter à la FNSA ? à qui s'adresse-t-on ?, quelles sont les valeurs, les fondamentaux, les missions et les nouvelles ambitions de la FNSA ?

Le choix de ces messages clés devra être cohérent avec le besoin de visibilité, de spécialité, d'attractivité, d'utilité et de fierté des métiers de la branche. Le changement de nom, logo et de base line devra avoir pour conséquence de modifier aussi les chartes graphiques des syndicats affiliés. Il est souligné que les noms de ces derniers seront conservés.

Enfin, il conviendra de réfléchir aux étapes suivantes relatives notamment à la communication et au budget qui sera dégagé pour ce travail en profondeur.

Alban Raimbault présente donc aux membres du Conseil d'Administration la version1 de l'identité fédérale comprenant le logo, le nom de « MAIAGE » en expliquant qu'il représente l'ensemble des spécialités des métiers de la branche qu'il permet une lecture à différents niveaux ; les compétences diverses, les différents syndicats de la branche, l'environnement de travail (réseau, villes, territoires), différentes tailles d'entreprises...

Le logo est pour sa part doté d'un graphique plutôt rond rappelant ainsi notamment les réseaux et le raccord de flexible. Enfin la baseline met en avant l'humain devant la technique et le matériel.

Suite à cette présentation des travaux sur le visuel et des projets de communication à approfondir, les membres du Conseil d'administration valident ce point d'étape et donnent leur accord pour continuer à avancer sur ce projet.

Yann Madeline remercie les différents administrateurs ayant participé aux travaux ainsi qu'Alban Raimbault, et passe la parole à Christophe Alary, nouveau Président de la Commission Sociale pour le point social.

2.2 Point social

Christophe Alary précise que les travaux de la commission sociale s'inscrivent parfaitement dans l'esprit des travaux fédéraux menés par tous et notamment par le SNEA sur la nouvelle identité fédérale, l'attractivité et la valorisation des métiers de la branche assainissement et maintenance industrielle.

Il informe les membres du Conseil d'Administration des principaux chantiers en cours ; le CQP (certificat de qualification professionnelle) AMI est très peu reconnu et fait donc l'objet d'une réécriture afin d'être dorénavant découpé en blocs de compétences conformément à la réglementation en vigueur pour être inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et devenir diplômant/certifiant. Ainsi, ce nouveau CQP facilitera la professionnalisation des opérateurs de la branche AMI.

Le CEP (contrat d'études prospectives) initié avec la branche des 3D, la DGEFP (Délégation Générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et l'OPCO EP est mis en œuvre par le prestataire CG conseil et qui poursuit ses travaux auprès des adhérents des deux branches afin d'établir un état des lieux économique et social et d'en dégager certains outils dont une cartographie des métiers en cours d'élaboration. Cette dernière permettra de faire réfléchir la profession et de se projeter dans 3 à 5 ans en termes de professionnalisation, de besoins et d'organisation notamment dans le domaine de la formation. Concrètement, ces travaux auront notamment pour objet de nourrir les réflexions sur les classifications

et la création d'emplois repères. Ce travail fondamental touche de manière intrinsèque la convention collective AMI. Ces travaux se prolongeront donc dans le temps et n'avanceront qu'avec la participation de différents acteurs de la branche. Ainsis il est déjà prévu de réunir, le 16 février prochain, plusieurs participants issus des entreprises adhérentes à la FNSA qui seront contactés prochainement.

Christophe Alary précise l'importance d'inclure l'OPCO EP (opérateur de compétence/formation entreprise et branche) dans nos démarches, acteur important au niveau territorial et volontaire pour participer et faire évoluer notre secteur notamment dans les domaines du recrutement et du sourcing.

Enfin, le point d'actualité important concerne les NAO (négociations annuelles obligatoires) relatives aux salaires qui débiteront le 5 janvier prochain avec une première réunion. Deux autres réunions sont déjà prévues les 18 janvier et 22 février prochains.

Christophe Alary précise, à titre liminaire, qu'il existe une forte pression du gouvernement sur les branches pour revoir, à la hausse, les salaires, poussés aussi par l'augmentation du SMIC qui a eu, pour conséquences, de rattraper les coefficients 160 et 170 de notre convention collective AMI.

Il convient de noter que les branches professionnelles ayant des activités connexes aux nôtres ont conclu autour de 2,5% avant la fin de l'année 2021, et sont donc sollicitées par des demandes de « revoyure » de la part des organisations syndicales de salariés avec des revendications souvent au-delà de 3%.

Pour ce qui est de la branche AMI, suite à la consultation de différents membres du SNEA et des membres du CODIR, il se dégage un consensus autour d'une augmentation des minima sociaux autour de +3%, avec modulation éventuelle entre la valeur du fixe et la valeur du point.

Quant au coefficient 160, il devra être ajusté au niveau du smic sur la base de cette augmentation des minima sociaux. Il est donc fixé, chaque année et depuis de nombreuses années, automatiquement, à hauteur du SMIC. Il conviendrait donc probablement de n'appliquer ce coefficient aux salariés de la branche que pour une durée limitée à 6 mois maximum, ceci dans l'attente des travaux sur les classifications.

Quant à la question des astreintes, il se dégage un souhait des administrateurs de la FNSA de donner un mandat pour les astreintes « semaine » jusqu'à 150 euros (au lieu de 125, 69 euros en 2021).

Pour les indemnités repas, le régime social de cette dernière fait encore débat, ainsi il convient, pour le moment, de respecter le plafond du barème URSSAF : 9,50 euros pour 2022.

Certains membres du Conseil d'Administration insistent sur la nécessité de donner un ton réaliste et raisonnable aux augmentations des minima sociaux. Il convient, à travers ces NAO, de revaloriser les métiers de la branche, de les rendre plus attractifs et de donner ainsi une image différente de la profession dotée d'une exigence particulière sur les compétences et la technicité de ses salariés.

Par ailleurs, certains administrateurs exposent leur souhait de disposer d'une marge de négociation des salaires des entreprises au-delà du pourcentage d'augmentation des minima de la branche. Enfin, il y a consensus de la profession pour revoir à la hausse le coût des prestations des entreprises de la branche en valorisant la technicité des salariés.

Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA donnent mandat, de manière consensuelle, à la commission sociale pour négocier sur l'astreinte, l'indemnité de repas et le coefficient 160 tels que développés ci-dessus ainsi que sur une augmentation des minima sociaux de la branche, à environ 3%.

Yann Madeline remercie Christophe Alary ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour leurs interventions et donne la parole aux syndicats.

3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales

Yann Madeline passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

3.1 Travaux des syndicats

➤ SNEA

Bernard Nucci, nouveau Président du SNEA, présente aux membres du Conseil d'Administration le début de ses travaux concernant la feuille de route que s'est fixé le Syndicat.

Le premier sujet concerne la certification QUALITASS. Certification propre à la profession et à la FNSA qui a l'avantage d'exister, notamment pour les petites structures. Néanmoins aujourd'hui il paraît difficile d'avoir un 100% d'entreprises adhérentes certifiées QUALITASS ; 30% ne le sont pas encore notamment en raison de la lourdeur administrative supposée et crainte par certaines petites structures. Il conviendrait donc de penser à la certification QUALITASS différemment et de la compléter avec d'autres sujets comme l'environnement et la RSE qui deviennent incontournables.

Ensuite, l'objectif est de présenter le projet de certification à nos principaux interlocuteurs dans le domaine : Collectivités publiques – donneurs d'ordres – institutionnels et professionnels du secteur tels que : l'ASTEE, l'association des Maires de France, les agences de l'eau, etc... et de les inciter à nous rejoindre au sein d'un groupe de travail qui permettrait de légitimer et crédibiliser cette certification QUALITASS nouvelle version.

Il faut évidemment en garder la maîtrise mais cette ouverture et ce travail en collaboration avec les institutions nous permettra :

- de légitimer et de crédibiliser la certification,
- de valoriser le travail fait par notre syndicat auprès des institutionnels,
- d'en faire une certification demandée dans les appels d'offres,
- au global de tirer la profession et les pratiques vers le haut.

Pour ce faire, une première réunion de la commission QUALITASS a eu lieu et a permis d'avancer efficacement sur le sujet en redéfinissant la structure (gros chapitres) du futur nouveau référentiel.

En second point, le SNEA souhaite renouer avec les plus petits adhérents afin de démontrer les vrais atouts d'un syndicat professionnel en termes d'assistance, de services, de conseils et de suivi (juridique, social et autres domaines).

Il est donc prévu de tenter de prendre contact avec les plus petits adhérents sur le sujet de la certification QUALITASS grâce, notamment, à un accompagnement semblable à un « parrainage » d'entreprise adhérentes de taille plus importante pour les amener avec douceur vers la certification QUALITASS par le biais d'échanges et de sensibilisation dans le cadre d'un service complet et continu.

Daniel Berthe ajoute qu'il convient de faire progresser les entreprises de la branche vers la qualité mais qu'il est nécessaire d'amener les entreprises à prendre en compte, aussi, à l'aide de QUALITASS, la sécurité de manière importante.

En troisième point, il semble important de s'atteler à la problématique de « formation » des entreprises adhérentes. Lors des réunions du SNEA, quelques éléments semblent sensibles comme l'appellation des opérateurs, l'importance de celle-ci en termes de reconnaissance (l'appellation de chauffeur ou d'opérateur a-t-elle encore un sens ? le terme de technicien est valorisant mais risque de gêner à la lecture des grilles de classifications de la CCN AMI.

Enfin autre sujet, dans le cadre de l'ANC ; le rapprochement du SNEA et du SYNABA sur la maintenance des microstations. En effet, face à la diversité des installations et en partenariat avec les pro de l'ANC, des travaux ont été initiés pour répondre aux questions des adhérents.

Yann Madeline remercie Bernard Nucci et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

Gilles Giora étant absent, Alban Raimbault présente, succinctement, les travaux du SYNCRA.

Plusieurs sujets vont occuper le syndicat en cette nouvelle année.

Outre la mise à jour des CCTP concernant les réseaux neufs en lien avec l'ASTEE, la signature officielle des fascicules 70-1, 70-2 et 71 par les ministères de l'Economie et de la Transition Ecologique donne le coup d'envoi de la mise à jour des CCTP.

La commission technique continuera son travail sur la mise à disposition de questionnaires pour l'évaluation du personnel accrédité sur 6 axes : Responsable technique (Veille réglementaire), ITV contrôle, ITV en service, Etanchéité, Compactage, Techniques peu utilisées.

Enfin, le SYNCRA a rencontré l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité). Rassemblant les acteurs publics et privés (principalement des Travaux publics), cet institut écrit des référentiels constitués de normes, de bonnes pratiques et règles de l'art, d'outils méthodologiques pour répondre aux problématiques techniques ou stratégiques et de faire évoluer les patrimoines d'infrastructures et d'espaces publics. La mise à jour d'un guide sur l'assainissement autoroutier est l'occasion d'apporter notre connaissance technique et ainsi ouvrir de potentiels marchés.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et donne la parole au SMI2D.

➤ SMI2D

Jean Luc Robin informe les membres du Conseil d'Administration de la publication des arrêtés qui rendent obligatoire la dématérialisation des bordereaux de suivi de déchets dangereux le 28 décembre dernier. L'un fixe le contenu des bordereaux de suivi des déchets dangereux et l'autre le contenu des bordereaux de suivi de déchets contenant de l'amiante.

Jean Luc Robin indique que Charles devra collecter les difficultés rencontrées par les adhérents de la branche et notamment auprès de certains centres de traitement afin d'intervenir potentiellement au niveau du SYPRED. Cela permettra d'obtenir un fonctionnement transitoire acceptable pour tous les acteurs de la filière.

Yann Madeline remercie Jean Luc ROBIN et passe la parole à Claude Moreau pour les travaux du SYFFA.

➤ SYFFA

Claude Moreau fait un retour de FNSA expo d'octobre dernier aux membres du Conseil D'Administration. Il indique que les membres du SYFFA ont été particulièrement satisfaits des visites, de la qualité du site et de l'organisation.

Pour autant, la date était trop proche de celle du salon Pollutec donc moins d'exposants présents (13 au lieu de 26) et qu'il sera utile, pour une prochaine expo, d'organiser une visite de l'ensemble des exposants afin d'expliquer l'activité de chacun.

Claude Moreau indique par ailleurs qu'un Conseil d'Administration du SYFFA est prévu à la fin du mois de janvier et qu'à cette occasion, il sera nécessaire de définir une position sur la date de la prochaine FNSA expo dans la mesure où la date du salon Pollutec est dorénavant décalée (le prochain est en 2023). il conviendra de savoir si la prochaine FNSA expo aura lieu en 2022 ou 2024. Cette position sera communiquée ensuite aux membres du Conseil d'Administration de la FNSA.

Enfin, Claude Moreau indique que le SYFFA a notamment pour projet de recontacter les anciens membres du syndicat afin de les faire revenir au sein de celui-ci. Et sollicitera le SNEA et le SYNABA pour continuer à travailler sur des sujets communs.

Yann Madeline remercie Claude Moreau la parole à Christine Bérard et Alban Raimbault pour les travaux du SYNABA.

➤ SYNABA

Christine Bérard et Alban Raimbault exposent les différents points pour le SYNABA.

Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA sont informés du déroulement de l'Assemblée Générale du SYNABA fin 2021 ; Christine Bérard est reconduite Présidente du SYNABA, le Trésorier est dorénavant Jean-Christophe Lesage et Monsieur Gabard devient un nouvel administrateur.

Par ailleurs, le SYNABA a animé deux ateliers lors du salon à Dijon sur l'infiltration et sur les déchets d'ANC en fin de vie.

Yann Madeline remercie Christine Bérard et Alban Raimbault et propose à Damien Becquet d'intervenir pour APLICA.

➤ **APLICA**

Damien Becquet présente l'actualité d'APLICA en indiquant que son Assemblée Générale aura lieu, en juin 2022, à Lisbonne sur deux jours, avec quelques sponsors et intervenants extérieurs. Lors de cet Assemblée Générale, Damien Becquet espère communiquer vers la presse notamment grâce à un nouveau logo en faisant appel à Cithéa, prestataire de communication de la FNSA.

Par ailleurs, il informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA qu'il existe une concurrence inégale sur le terrain pour les entreprises du secteur, qui préoccupe particulièrement les entreprises adhérentes à APLICIA en raison d'une législation spécifique relative à la qualité des effluents ayant pour conséquence de nécessiter soit une autorisation soit une simple déclaration.

Enfin, concernant l'activité économique, des entreprises du secteur, celle-ci est plutôt négative dans la mesure où le secteur de l'agroalimentaire n'est pas reparti.

Yann Madeline remercie Damien Becquet pour son intervention et passe la parole au S3C

➤ **S3C**

Stuart Harwood étant absent, Samantha Foulon indique que le S3C continue les échanges avec France Compétence pour l'inscription des niveaux Technicien expert et Coordinateur Travaux, pompage, haute pression et décapage auprès de France compétence.

Yann Madeline remercie les intervenants pour les syndicats et passe la parole à Daniel Berthe pour la commission technique et sécurité.

3.2 Travaux des commissions

➤ **Commission technique et sécurité**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS.

- **Mono-opérateur**

Daniel Berthe indique qu'une réunion de relecture du document de travail est prévue le 2 février 2022.

- **Loi prévention santé au travail**

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA qu'une réunion de travail sur le document unique est prévue le 24 janvier prochain pour mettre à jour le guide d'aide à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et compléter l'inventaire des documents techniques qui seront transmis aux entreprises adhérentes de la FNSA.

Pour rappel, la loi prévention et santé au travail du 2 août 2021 prévoit de renforcer le contenu du DUER et recommande aux branches d'accompagner les entreprises dans l'élaboration et sa mise à jour, avec une application au mois de mars 2022.

Il conviendra notamment de réfléchir sur les expositions collectives ainsi que sur les poly expositions chimiques.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe pour son intervention.

4. CONGRES FNSA (PJ)

Samantha Foulon indique aux membres du Conseil d'Administration que cette année, pour la première fois, un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux congressistes. Vous trouverez, en PJ, un résumé des retours plutôt très positifs.

Yann Madeline remercie tous les intervenants.

5. Bilan financier

En l'absence de Philippe Maillot, Yann Madeline fait un point sur les adhésions et les cotisations fédérales. Il convient de noter un état légèrement décroissant des cotisations. Pour autant, les comptes de la FNSA permettront de dégager un budget supplémentaire s'il existe des besoins fondamentaux et dans l'intérêt collectif notamment pour l'identité fédérale.

6. Questions diverses

Sans questions diverses, Yann Madeline remercie tous les membres du Conseil d'Administration de la FNSA très nombreux en ce premier conseil de l'année notamment en visio.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H10.

